

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240

L'an deux mille seize et le 14 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

**Etaient absents excusés avant donné procuration** : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M YVAN NAVARRO), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME. ELISABETH ATTELAN)

**Etait absent excusé** :

JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2016/119

**Objet : Demande de subvention au Fonds Européen de Développement Economique et Régional F.E.D.E.R. pour les travaux de rénovation de l'Ecole Montizalguier.**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds Européen de Développement Régional (F.E.D.E.R.) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive adoptée en 2010 par les Etats membres de l'Union Européenne.

Dans le contexte national de décentralisation, le Conseil Régional est l'autorité de gestion d'un programme F.E.D.E.R.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation du groupe scolaire Montizalguier pourraient être éligibles à une aide du F.E.D.E.R. suivant l'axe dédié au soutien de la réhabilitation thermique performante des bâtiments publics avec l'objectif spécifique de réaliser des économies d'énergie.

Pour ce faire, après travaux, un gain sur la consommation énergétique d'au moins 30% et la classe énergétique C au minimum doivent être atteints. En ce sens, un Diagnostic de Performance Energétique (D.P.E.) ou une étude thermique avant et après travaux devront être réalisés.

Les dépenses éligibles retenues sont les dépenses directement liées à l'opération et nécessaires à sa réalisation, améliorant la performance énergétique : fourniture et pose d'équipements, produits et ouvrages. Les dépenses inférieures à 500 € ne pourront pas être prises en compte. Les dépenses de personnel et les frais généraux ne sont pas éligibles.

L'opération s'élève à 1 250 000 € HT (1 500 000 € TTC). L'ensemble des travaux de rénovation du groupe scolaire Montizalguier est estimé à 1 060 550 €HT (1 272 660 €TTC), dont 600 000 € HT (720 000 € TTC) pour l'amélioration thermique.

Le taux d'aide publique maximum serait de 80% avec un autofinancement minimum de 20%. L'intervention communautaire et publique est comprise entre 50 000 € et 350 000 € par opération.

Le taux de cofinancement de l'Union Européenne maximum est de 80%, plafonné à 350 000 € et à 1 000 000 € de dépenses éligibles par opération.

Une aide du F.E.D.E.R. d'un montant 144 000 € pourrait être sollicitée selon le plan de financement public suivant :

RENOVATION GROUPE SCOLAIRE MONTIZALGUIER	€ HT	€ (TVA 20%)	€ TTC
Coût des travaux de rénovation énergétique	600 000	120 000	720 000
Conseil Départemental de la Haute-Garonne (25%)	150 000	30 000	180 000
Conseil Régional Occitanie (35%)	210 000	42 000	252 000
F.E.D.E.R. (20%)	120 000	24 000	144 000
Total aides publiques	480 000 Soit 80%	96 000	576 000

L'approbation de l'opération et du plan de financement prévisionnel par le Conseil Municipal est nécessaire au dépôt d'une demande d'aide européenne.

Pour mémoire, la délibération 2016/037 autorise le programme et les crédits de paiements pour cette opération.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus présenté,
- De l'autoriser à solliciter une subvention européenne au titre du F.E.D.E.R.,
- De l'autoriser à signer les pièces administratives y afférant.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/12/2016  
Reçu en préfecture le 16/12/2016  
Affiché le 16 DEC. 2016  
ID : 031-213105612-20161216-D2016\_119-DE

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité,

- D'approuver le plan de financement ci-dessus présenté,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention européenne au titre du F.E.D.E.R.,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives y afférant.

*Pour copie conforme,*

**Le Maire,  
Marc PÉRE**

Pour le Maire et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
**Yvan Navarro**

- Transmis le 16 DEC. 2016  
- Affiché le 16 DEC. 2016

